AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1590
FR0000072563-FS0767

5 juillet 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SODIFRANCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 juillet 2016, la société par actions simplifiée HP2M[1] (4 rue du Château de l'Eraudière, 44300 Nantes) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 juin 2016, le seuil de 95% des droits de vote de la société SODIFRANCE et détenir 3 240 002 actions SODIFRANCE représentant 6 256 556 droits de vote, soit 94,15% du capital et 96,78% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

[1] Contrôlée par le concert familial Mazin.
[2] Sur la base d'un capital composé de 3 441 300 actions représentant 6 464 637 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.